

# POLITIQUE D'ANNULATION

## SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

### Programme des camps de jour et journées d'animation aquatique - Remboursement ou note de crédit



#### Annulation des camps de jour le Service des loisirs

- Si l'activité est annulée ou modifiée par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, les frais d'inscription sont remboursables à 100 %.

#### Annulation jusqu'au 31 mai

- Si le participant annule pendant la période comprise entre l'inscription et le 31 mai, des frais d'administration de 15 \$ seront retenus et le solde sera remboursé sous forme de chèque. Par contre, si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'administration de 20 % seront retenus et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit<sup>1</sup>.

#### Annulation à partir du 1<sup>er</sup> juin

- Si le participant annule pendant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juin et au moins 14 jours avant le début de son camp, des frais d'administration de 30 \$ seront retenus et le montant sera remboursé sous forme de chèque. Par contre, si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'administration de 30 % seront retenus et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit<sup>1</sup>.

#### Annulation à moins de 14 jours

- Si le participant annule à moins de 14 jours avant le début du camp, aucun remboursement ne sera effectué.

#### Annulation pour raisons médicales (5 jours et plus)

- Pour une raison médicale seulement, il faut compléter le formulaire de demande d'annulation, y inclure l'attestation médicale et faire parvenir le tout au Centre aquatique Jacques-Dupuis ou au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire dans les 10 jours ouvrables suivant la date de l'attestation. Si la demande d'annulation a été autorisée, des frais d'administration de 15 \$ seront retenus et le solde sera remboursé sous forme de chèque. Par contre, si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'administration de 20 % seront retenus et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit

#### Annulation pour raisons disciplinaires

- Si le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire annule l'inscription d'un participant pour des raisons disciplinaires, les frais d'inscription seront remboursables proportionnellement au nombre de journées restantes, moins les frais d'administration de 30 \$. Par contre, si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'administration de 30 % seront retenus et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit<sup>1</sup>.

## EN RÉSUMÉ

Date d'annulation	Frais d'administration	Frais d'administration Moins de 75 \$
Du 29 mars au 31 mai	15 \$ - remboursement par chèque	20 % - crédit au dossier
Du 1 <sup>er</sup> juin à 14 jours avant le début du camp annulé	30 \$ - remboursement par chèque	30 % - crédit au dossier
Moins de 14 jours avant le début du camp	AUCUN REMBOURSEMENT	AUCUN REMBOURSEMENT
Raison médicale – 5 jours et plus (avec billet du médecin seulement)	Au prorata du nombre de journées restantes, moins 15 \$ - remboursement par chèque	Au prorata du nombre de journées restantes, moins 20 % - crédit au dossier
Raison disciplinaire	Au prorata du nombre de journées restantes, moins 30 \$ - remboursement par chèque	Au prorata du nombre de journées restantes, moins 30 % - crédit au dossier

<sup>1</sup>Dans le cas où une note de crédit est émise, celle-ci est applicable pour toute activité du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire. Elle peut être transférable aux membres de la famille (immédiate) et demeure valide pour un an à partir de la date d'émission.